

# Focus Prévoyance

Février  
2022

**Séparation de la prévoyance** Qu'advient-il de la prévoyance professionnelle en cas de divorce?

**Comment le capital vieillesse et les rentes sont-ils répartis?** Pas seulement des mathématiques appliquées

**L'univers de la prévoyance en 2000 caractères** Le certificat de prévoyance **News** Informations et actualités

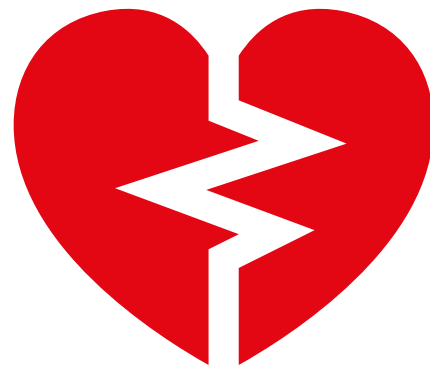


**Kaspar Hohler**  
rédacteur en chef «Focus Prévoyance»

## Oui, c'est fini

L'été dernier, nous étions dans les Pouilles pour le mariage d'un parent de ma femme. A l'origine, le mariage et la fête avaient été planifiés un an plus tôt, mais le coronavirus est venu jouer les trouble-fête. Ce cas dans les Pouilles n'est apparemment pas le seul: en France, peut-on lire, le nombre de mariages et de naissances est à nouveau reparti à la hausse à partir du printemps 2021. En Suisse, on peut s'attendre cette année à une augmentation du nombre de mariages pour une toute autre raison: en effet, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, les couples de même sexe pourront se marier en Suisse.

Aussi belles que puissent être les fêtes, beaucoup de mariages se brisent tôt ou tard. Dans ce magazine électronique, vous découvrirez comment partager les droits de prévoyance et où, selon l'expérience d'un avocat en divorce, se situent les points litigieux de ce partage. Même si les séparations sont désagréables, il devrait au moins y avoir un peu plus à partager au vu des résultats et des taux d'intérêt très réjouissants des caisses de pension pour l'année 2021.



# Qu'advient-il de la prévoyance professionnelle en cas de divorce?

Le capital d'épargne de la prévoyance professionnelle est souvent le plus gros poste de fortune des Suisses. Lorsqu'une rente est déjà versée, celle-ci est importante pour assurer les moyens d'existence d'un couple. Comment ces valeurs sont-elles appliquées en cas de divorce?

L'objectif du partage de la prévoyance professionnelle est une séparation claire et complète de la prévoyance après le divorce des deux conjoints divorcés. En cas de divorce ou de dissolution d'un partenariat enregistré, les droits acquis au titre de la prévoyance professionnelle sont en principe partagés en deux entre les deux parties. Le jour de référence pour le calcul du partage de la prévoyance professionnelle est le moment de l'introduction de la procédure de divorce. Le rapport entre la prévoyance obligatoire et subobligatoire doit également être pris en compte. Les droits mutuels des deux conjoints en cas de divorce sont compensés et la moitié de la différence est versée.

## Procédure de base

Pour les assurés actifs, les prestations de sortie, les éventuelles prestations de libre passage et la partie matrimoniale des versements anticipés EPL font partie intégrante du partage de la prévoyance professionnelle. Pour les bénéficiaires de rentes, il s'agit des rentes d'invalidité et de vieillesse en cours. Les prestations de sortie antérieures au mariage et les apports issus des biens propres ne sont pas pris en compte dans le partage de la prévoyance professionnelle: par exemple, les rachats provenant de valeurs patrimoniales

antérieures au mariage ou de fonds issus d'un héritage sont déduits de la prestation de sortie. Dans la pratique, le partage de la prévoyance professionnelle entre deux assurés actifs est relativement facile à mettre en œuvre. Une partie de la prestation de sortie du conjoint ayant les droits acquis les plus importants est transférée à l'institution de prévoyance de l'autre conjoint (exemple dans le premier encadré).

Pour les bénéficiaires de rentes, une partie de la rente est transférée au conjoint ayant les droits acquis les plus faibles et est convertie en une rente de divorce viagère. L'âge du conjoint bénéficiaire est pris en compte, afin qu'il n'y ait pas de perte financière pour l'institution de prévoyance. Pour les bénéficiaires de rentes d'invalidité temporaires, une partie des avoirs de vieillesse gérés en arrière-plan est prise en compte.

La situation est nettement plus compliquée lorsque des prestations de sortie doivent être compensées par des rentes. Le travail de coordination correspondant est nettement plus important, car dans la plupart des cas, les deux conjoints et les institutions de prévoyance concernées doivent approuver le partage de la prévoyance professionnelle.



**Urs Schaffner**, responsable de formation  
dipl. Conseiller/ère en prévoyance professionnelle  
IAF chez Mendo SA

## Principes du partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce

- Séparation complète de la prévoyance après le divorce selon le droit de la prévoyance
- Jour de référence pour le calcul du partage de la prévoyance professionnelle = date d'introduction de la procédure de divorce
- Partage entre les deux parties des droits de prévoyance acquis pendant la durée du mariage
- Maintien du rapport entre régime obligatoire et régime surobligatoire
- Compensation des droits réciproques des conjoints divorcés
- Dans la mesure du possible, pas de pertes de divorce pour l'institution de prévoyance

### Droits acquis pendant le mariage par un assuré actif

Dans le cadre du divorce d'un assuré actif, le tribunal doit déterminer les droits de prévoyance acquis pendant la durée du mariage et à partager (voir à ce sujet le deuxième encadré). L'institution de prévoyance fournit à cet effet la prestation de sortie au moment de l'introduction de la procédure de divorce. Un plan en primauté des cotisations correspond à l'avoir de vieillesse de l'assuré ou, dans un plan en primauté des prestations, à la valeur actuelle de la prestation acquise.

L'assuré concerné doit, le cas échéant, fournir d'autres avoirs de libre passage. Cela peut par exemple être le cas si, lors de son entrée dans l'institution de prévoyance, il apportait une plus grande prestation de sortie issue de son ancien rapport de prévoyance que ce qui était nécessaire pour le rachat des prestations complètes de la nouvelle institution. Les versements anticipés EPL sont annoncés par l'institution de prévoyance. Les parties matrimoniales sont ajoutées à la prestation de sortie sans intérêts. Les versements uniques et les versements en espèces ou en capital effectués à partir des biens propres pendant la durée

du mariage sont déduits avec les intérêts. L'assuré concerné doit mettre les informations correspondantes à la disposition du tribunal.

Le montant total ainsi obtenu est diminué de la prestation de sortie au moment du mariage, rémunérée aux taux d'intérêt minimal LPP jusqu'à la date d'introduction de la procédure de divorce. La prestation de sortie en cas de mariage doit à nouveau être mise à disposition par l'institution de prévoyance. Sur la base de ces données, le tribunal calcule les droits de prévoyance acquis pendant le mariage et le partage de la prévoyance à mettre en œuvre.

Le conjoint qui a dû céder une partie de sa prestation de sortie a la possibilité de procéder à un rachat dans l'institution de prévoyance pour le montant correspondant. Ce rachat est déductible du revenu imposable et n'est pas soumis au délai d'interdiction de trois ans pour les retraits de capital.

### Tâches du tribunal du divorce et de l'institution de prévoyance

La décision sur la forme et le montant du partage de la prévoyance professionnelle est prise par le tribunal du

### Un exemple simple:

A et B travaillent tous les deux. Pendant le mariage, A a épargné un avoir de vieillesse de 100 000 francs, B de 50 000 francs. La différence est donc de 50 000 francs. L'institution de prévoyance de A transfère 25 000 francs à l'institution de prévoyance de B, de sorte que les deux parties disposent au final d'un avoir de vieillesse de 75 000 francs cumulé pendant leur mariage.

divorce en tenant compte de la durée du mariage et des besoins de prévoyance des deux conjoints (voir à ce sujet l'entretien avec Kurt Zollinger).

Les tâches de l'institution de prévoyance se concentrent en premier lieu sur la fourniture de renseignements et l'obligation de mise en œuvre. L'institution informe la personne assurée auprès d'elle ou le tribunal des droits de prévoyance en cas de mariage et de divorce. Après l'introduction d'une procédure de divorce, le tribunal compétent exige en outre une déclaration de faisabilité de la part des institutions des personnes concernées. Ces déclarations contiennent, outre les chiffres concrets de la prévoyance, une confirmation de la faisabilité conforme à la loi du partage de la prévoyance prévu. La faisabilité doit par exemple être réfutée si le partage de la prévoyance professionnelle prévoit un versement direct à une personne qui n'a pas encore atteint l'âge minimal de la retraite au moment de la mise en œuvre. Enfin, l'institution de prévoyance est tenue de mettre en œuvre le jugement de divorce entré en force. Pour ce faire, elle a besoin du jugement de divorce, y compris d'une mention de l'entrée en vigueur.

## Prestation de sortie acquise pendant le mariage par un assuré actif

Prestation de sortie au moment de l'introduction de la procédure de divorce

—

- Les éventuels versements uniques effectués à partir des biens propres (p. ex. héritage)
- Eventuels versements en espèces ou en capital pendant le mariage
- Prestation de sortie au moment du mariage, rémunérée au taux d'intérêt minimal LPP jusqu'au moment de l'introduction de la procédure de divorce

+

- Eventuels avoirs de libre passage
- Eventuels versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété (part matrimoniale)

=

- Prestation de sortie acquise pendant le mariage et à partager en cas de divorce (droit par conjoint: réciproquement 50 %)

**Kurt Zollinger** (lic. iur., avocat) est avocat spécialisé FSA en droit de la famille et avocat spécialisé FSA en droit du travail, il est actif depuis plus de 30 ans dans le droit de la famille et du divorce. Kurt Zollinger est associé au sein du cabinet d'avocats HERZER.



# Pas seulement des mathématiques appliquées

Les conventions de divorce sont négociées et concernent bien plus que le simple partage de la prévoyance professionnelle. Entretien avec un avocat expérimenté en matière de divorce pour savoir ce qui est «inéquitable», quelles questions soulève le partage des rentes en cours et quels sont les pièges des rachats.



**Les chiffres constituent également le point de départ de l'argumentation des avocats dans la répartition des rentes. Comme pour l'entretien, il s'agit toutefois de permettre aux personnes concernées de vivre convenablement à l'avenir et de subvenir à leurs besoins.**

## **Dans la pratique, quels sont les points cruciaux du partage de la prévoyance?**

Avant de procéder au calcul concret du partage, il faut obtenir les documents et les données nécessaires pour les deux conjoints. Ceci ne se fait souvent pas facilement et demande des efforts, parfois aussi une certaine ténacité. Une fois que toutes les informations sont disponibles, les litiges sont plutôt rares, et les conjoints peuvent régulièrement se mettre d'accord sur la répartition des avoirs de prévoyance. Toutefois, à mon avis, certains avocats réclament de plus en plus, ces derniers temps, un partage qui n'est plus par moitié et ils le demandent également devant les tribunaux.

## **Pouvez-vous l'expliquer?**

L'art. 124b al. 2 CC autorise une dérogation au partage par moitié si celui-ci est «inéquitable». Concrètement,

la situation économique ou les besoins de prévoyance, notamment la différence d'âge, sont cités comme motifs possibles. Il n'y a d'«inéquité» qu'exceptionnellement. Il doit s'agir de cas dans lesquels un partage par moitié serait vraiment choquant. Il est par exemple possible de renoncer au partage de l'avoir de prévoyance de l'épouse si elle travaillait à un faible taux d'occupation et que son mari est multimillionnaire, c'est-à-dire qu'il n'est nullement dépendant de «son» avoir de vieillesse à elle. Un partage peut également être inéquitable si l'un des conjoints était seul responsable de l'ensemble de la famille et qu'il a été maltraité par l'autre. Mais de tels cas sont très rares. Les demandes de partage qui ne se font par moitié sont souvent abandonnées au cours de procédures judiciaires, par exemple lors d'audiences de conciliation, car les tribunaux ne s'écartent que très rarement du partage par moitié des avoirs de prévoyance.



**A première vue, il peut être difficile de comprendre pourquoi, dans le cas d'un partage par moitié d'une rente de 1000 francs, l'homme reçoit 500 francs par mois, alors que la femme ne reçoit que 370 francs en raison de la différence d'âge.**

### **La répartition LPP est-elle considérée de manière isolée dans le cadre des entretiens relatifs à la convention ou des négociations de conciliation?**

Elle est obligatoire selon la loi, mais doit toujours être considérée dans le contexte global de la réglementation du divorce. Le tribunal dispose d'une certaine marge d'appréciation, notamment lorsqu'il s'agit de la répartition des rentes en cours.

### **La répartition des rentes en cours a été introduite en 2017. Cela fonctionne-t-il parfaitement dans la pratique?**

Il y a des cas comme ça de temps en temps. Il appartient aux avocates et avocats d'expliquer la procédure aux clients. A première vue, il peut être difficile de comprendre pourquoi, dans le cas d'une rente divisée par moitié de 1000 francs, l'homme reçoit 500 francs par mois alors que la femme ne reçoit que 370 francs en raison de la différence d'âge. En cas de divorce d'un couple de deux retraités, l'évaluation peut être utilisée pour déterminer qu'au final, les deux survivent à peu près de la même manière ou à peu près.

### **Il ne s'agit donc pas seulement de mathématiques appliquées?**

Bien sûr, les chiffres doivent être corrects. Les caisses de pension impliquées sont ici particulièrement sollicitées, et il faut parfois aussi d'anciens documents. Les chiffres constituent le point de départ de l'argumentation des avocats. Comme pour l'entretien, il s'agit toutefois de permettre aux personnes concernées de vivre convenablement à l'avenir et de subvenir à leurs besoins. Les deux thèmes sont également liés: lorsqu'une femme nettement plus jeune a droit par exemple à beaucoup d'argent ou à une part de rente par le biais du partage de la prévoyance professionnelle, elle ne peut en bénéficier qu'à l'âge de la retraite. Il peut y avoir des lacunes en matière de financement des moyens de subsistance. Le cas échéant, il faut créer une compensation par le biais de l'entretien. Il y a ici une grande marge de manœuvre.

### **Y a-t-il aussi des points techniques litigieux en matière de partage de la prévoyance professionnelle?**

Il arrive parfois que les caisses de pension ne soient pas très coopératives, par exemple lorsqu'elles ne veulent établir un certificat de prévoyance actuel que lorsque le divorce est en instance. Cela complique la tâche, car les avocats commencent généralement à négocier une convention de divorce avant même l'exception de litispendance. Mais la plupart du temps, les caisses de pension sont très coopératives et soucieuses du service. Pour le partage de la prévoyance professionnelle, ce sont les avoirs de libre passage au moment du mariage qui sont particulièrement pertinents. Il est donc important de savoir qui a effectué des rachats à partir de quels moyens et à quel moment, et si des fonds ont été retirés pour l'encouragement à la propriété du logement (EPL). Il existe toujours un besoin de clarification et des discussions à ce sujet.

### **Où les conflits peuvent-ils survenir lors de versements anticipés EPL?**

En ce qui concerne le versement anticipé EPL, j'ai eu un cas curieux dans lequel un homme affirmait que le versement anticipé EPL avait en fait été utilisé pour moitié pour l'immeuble et pour l'autre moitié pour subvenir aux besoins de l'épouse. Par conséquent, il considérait que le versement anticipé EPL ne devait être pris en compte que pour moitié dans le calcul du partage. L'affaire est encore en cours devant le tribunal; je plaide en faveur de l'épouse en arguant que les fonds sont encore dans le circuit de prévoyance et qu'en cas de vente du bien immobilier, ils reviennent à la caisse de pension de l'époux. Les avoirs de remboursement d'impôts différés sont un sujet plus courant. Le versement anticipé EPL donne lieu à la perception d'impôts qui peuvent être réclamés en cas de vente de l'immeuble. Ce droit à la restitution est déterminant du point de vue du régime matrimonial.

### **Et dans quelle mesure les rachats font-ils parler d'eux?**

Ceux-ci sont toujours source de discussion, parfois même devant les tribunaux. Dans le cadre du partage de la prévoyance professionnelle, les rachats que l'un des conjoints a financés au moyen de «biens propres» ne sont pas pris en compte. Il peut par exemple s'agir d'un héritage. Mais comment peut-on prouver qu'un rachat a été effectué avec un héritage ou une donation et non avec le bonus que le conjoint a reçu un mois avant? Je suis souvent confronté à un malentendu: si une séparation de biens a été convenue (c'est-à-dire que la participation aux acquêts n'est pas appliquée, comme c'est la norme), la prévoyance doit quand même être partagée en cas de divorce. Conformément à l'art. 22a al. 2 LFLP, l'avoir de prévoyance à partager comprend également les rachats effectués à partir de fonds qui ne seraient pas des biens propres sous le régime matrimonial de la participation aux acquêts. Ainsi, si une personne vit sous le régime de la séparation de biens et verse 100 000 francs issus d'un bonus à la caisse de pension pendant le mariage, elle doit également partager ce montant en cas de divorce malgré la séparation de biens; si elle avait gardé l'argent sur son compte, ce ne serait pas le cas.



L'univers de la prévoyance en 2000 caractères

# Le certificat de prévoyance

«Pouvez-vous prouver votre identité?», cette question classique des douaniers n'est jamais posée dans la prévoyance professionnelle. Pourquoi? Parce qu'a priori, tout le monde reçoit ce document, mais personne ne sait exactement pourquoi. En fait, il est étonnant que l'on accorde si peu d'attention au certificat de prévoyance personnel. La plupart du temps, il vient par la poste, certaines caisses sont passées à l'envoi numérique par e-mail ou le mettent à disposition via l'application, ce qui n'a pas que des avantages.

## Mais que contient ce certificat?

Premièrement, c'est un relevé, au même titre qu'un relevé de compte bancaire d'une banque. Il contient des chiffres exacts, à savoir le nombre de cotisations qui ont été versées, ventilées par part employeur et employé, réparties en cotisations d'épargne et de risque ainsi qu'en frais administratifs. Le total du salaire annuel déclaré est intéressant, sachant que la part assurée est généralement un peu plus faible. Et peut-être le plus important, l'avoir de vieillesse épargné jusqu'à présent.

Deuxièmement, le certificat est aussi une police. C'est pourquoi il n'est jamais valable plus d'un an. Chaque nouvelle feuille remplace les anciennes fiches, comme pour l'inventaire du ménage ou l'assurance-maladie.

Troisièmement, le certificat contient de nombreuses projections: la rente de vieillesse probable ou le capital qui pourrait être perçu lors du départ à la retraite le jour X. Ces informations sont toutefois à prendre avec réserve. Les chiffres ne sont valables que dans l'hypothèse où rien d'important ne change dans la situation de l'assuré. Donc aucun changement au niveau du salaire, du taux d'occupation ou du plan de prévoyance. (C'est peut-être la raison pour laquelle même les connaisseurs considèrent le certificat d'un œil critique).

Quatrièmement, le certificat contient également des informations sur le montant que l'on a retiré pour d'acquisition d'un logement (EPL) et sur le montant du rachat maximal en cas de rentrée d'argent inattendue.

## On y gagne à lire attentivement le certificat

Théoriquement, tous les destinataires du certificat de prévoyance peuvent donc s'identifier. Que l'on prenne connaissance du document avec intérêt qu'on le range directement dans le classeur circulaire est une autre histoire. Dans la pratique, beaucoup ne regardent le certificat qu'à 60 ans, quand on n'a plus que peu d'influence. Une telle responsabilité individuelle est à nouveau très caractéristique de la prévoyance par capitalisation, qui accorde à l'assuré de nombreuses libertés de choix.

# Actualités

## Indice des caisses de pensions

### Une année positive malgré la pandémie

Les engagements de prévoyance dans les bilans des entreprises suisses ont terminé l'année sur leurs niveaux les plus solides dans l'histoire du Willis Towers Watson Pension Index. Le rendement positif des actifs des caisses de pensions au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 n'a été que partiellement amoindri par la baisse du taux d'actualisation, de sorte que l'indice des caisses de pensions a bouclé l'année sur une hausse de 1%. Les actifs ont enregistré une progression de 2.5% au 4<sup>e</sup> trimestre tandis que les rendements des obligations d'entreprises clôturaient l'année en recul d'environ 7 points de base par rapport à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre. Le degré de couverture moyen a augmenté, passant de 117% au 30 septembre 2021 à 118% au 31 décembre 2021. L'indice des caisses de pensions est publié chaque trimestre sur la base de la norme comptable internationale 19 (IAS 19) et de la norme US GAAP FASBASC 715. L'indice représente l'évolution trimestrielle du taux de financement selon les normes comptables au lieu d'indiquer le taux de couverture des plans de prévoyance suisses, comme c'est généralement le cas.



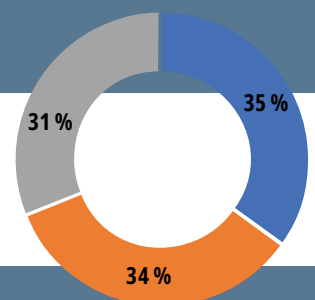
## QUESTION DU MOIS

### PERSPECTIVES

#### Prévisions mitigées pour la nouvelle année de placement

En janvier, nous avons demandé à nos lecteurs ce qu'ils attendaient de l'année 2022 en matière de placements. Le résultat de l'enquête est étonnamment équilibré. Environ un tiers des votes sont optimistes, neutres ou pessimistes. La plupart des voix (35%) s'attendent à une année mitigée, qui se terminera tout de même en vert grâce aux actions. La fraction des pessimistes (34%) est un peu moins forte et s'attend à ce que l'inflation et la hausse des taux d'intérêt grèvent les rendements des caisses de pension. Les optimistes sans réserve sont les moins nombreux (31%). Dans la nouvelle question du mois, nous aimerions que vous nous disiez ce que les caisses de pension doivent faire de l'intégralité de leurs réserves. Doivent-elles prendre plus de risques, garder le cap en silence ou même freiner activement ?

■ année mitigée  
■ pessimistes  
■ optimistes sans réserve



#### Participez à la question du mois de février:

De nombreuses caisses de pension ont des réserves pleines – que devraient-elles faire du côté des placements?

- Prendre plus de risques dans la stratégie de placement, cela donne des rendements plus élevés et de meilleurs intérêts à long terme.
- Maintenir le cap, les stratégies de placement sont conçues à long terme.
- Supprimer les risques pour garantir la situation et ne plus avoir à se soucier des assainissements.

VOTE >

# Actualités

## Télétravail

### Guide pour les frontaliers

Le télétravail implique des contraintes particulières pour les travailleurs frontaliers. Afin de répondre aux principales questions juridiques soulevées par l'extension de cette pratique, les organisations économiques de Suisse romande ont élaboré le «Guide télétravail transfrontalier». Ce document traite notamment des risques encourus par les employeurs et contient des recommandations à leur égard.

## Performance 1

### Rendement annuel moyen de 8.1 %

Les caisses de pensions de l'échantillon UBS ont obtenu en décembre une performance moyenne de 1.4% après déduction des frais. Durant une année toujours marquée par la pandémie de coronavirus, les caisses de pension ont généré un rendement annuel moyen de 8.1% en 2021 malgré les incertitudes concernant les restrictions économiques et la politique des banques centrales. Depuis le début de la mesure en 2006, le rendement s'est établi à 77.6%.

Au cours du trimestre sous revue, l'indice Credit Suisse des caisses de pensions a gagné 4.3 points, soit 2.1%. La performance pour l'ensemble de l'année 2021 s'élève à 8.2%. Au 31 décembre 2021, l'indice s'établissait à 209.75 points (base de 100 points au début de l'an 2000). La majeure partie de l'évolution positive au quatrième trimestre est imputable aux actions (+1.9%).

## CHS PP 1

### Champ d'application des directives

L'année dernière, la CHS PP a publié les directives D – 01/2021 «Exigences de transparence et de contrôle interne pour les institutions de prévoyance en concurrence entre elles». A la fin de l'année, les autorités régionales de surveillance ont notifié à la CHS PP toutes les institutions de prévoyance entrant dans le champ d'application des directives. La liste de toutes les institutions de prévoyance comprises dans le champ d'application des directives est désormais publiée sur le site Internet. Le formulaire actuel relatif aux directives D – 01/2021 est également disponible sur le site. Selon la CHS PP, la plupart des IP de droit public entrent dans le champ d'application de la nouvelle réglementation.

## Indices de repère LPP

### Pas de nouveautés pour 2022

Les principaux éléments clés de la LPP ne changent pas pour l'année 2022: le seuil d'entrée reste à 21 510 francs et la déduction de coordination à 25 095 francs. La déduction maximale pour le pilier 3a reste elle aussi inchangée, à 6883 francs. Vous trouverez le tableau contenant tous les chiffres en vigueur à partir de 2022 au format PDF sur notre site Internet.



**Des chercheurs d'or** d'un genre nouveau donnent du fil à retordre au Kazakhstan: le pays est régulièrement confronté à des coupures d'électricité, et la consommation de courant devrait avoir nettement augmenté en 2021 par rapport aux 1 à 2% habituels ces dernières années. La raison: de nombreux «crypto-miners» ont déménagé au Kazakhstan depuis que le minage de bitcoins en Chine a été déclaré illégal en mai 2021. En janvier, la crise s'est aggravée dans le pays et s'est transformée en violence. Les facteurs déclenchants ont été les prix du gaz élevés et les luttes de pouvoir au sein du régime.

**Le Kazakhstan n'est** pas le seul pays à connaître des problèmes dus à l'augmentation de la consommation d'énergie en raison du «crypto-mining». C'est aussi le cas du Kosovo. Conséquence: le petit pays des Balkans interdit le minage de crypto-monnaie.

**En revanche, un** retraité bernois a hérité d'argent réel, à savoir pas moins de 261 000 francs. Il n'a pu s'en réjouir que brièvement: étant donné qu'il a perçu l'aide sociale pendant plus de 20 ans, le service social de sa commune de domicile a exigé environ 200 000 francs pour le remboursement de l'aide sociale. Le retraité s'y est opposé, mais a perdu devant le tribunal administratif.

**Pour finir, une** nouvelle réjouissante: l'année de placement 2021 a été très réjouissante pour les caisses de pension, avec un rendement moyen de près de 8% (Pictet LPP 40). Les assurés peuvent également en profiter: la plupart des caisses paient (souvent nettement) plus que le taux d'intérêt minimum (1%). En 2021, pour la première fois depuis de nombreuses années, il n'y a pas eu de redistribution des actifs vers les retraités dans le 2<sup>e</sup> pilier.



# Actualités

## Caricature du mois



### Statistique des nouvelles rentes

#### Les hommes touchent le double des prestations des femmes

En 2020, l'écart entre les prestations de prévoyance professionnelle reçues par les hommes et celles reçues par les femmes était important. Pour les deux sexes, les prestations en capital prises avant l'âge légal de la retraite étaient les plus élevées. Tels sont les derniers résultats de la statistique des nouvelles rentes de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

### Assurances sociales

## Augmenter l'âge de la retraite creuserait les inégalités, selon l'USS

Une augmentation de l'âge légal de la retraite aurait des conséquences sociales néfastes, estime l'Union syndicale suisse (USS). Elle toucherait essentiellement les personnes aux revenus faibles et moyens. La retraite anticipée est certes appréciée et correspond à une réalité concrète, a expliqué l'USS lors de sa conférence de presse annuelle. Elle juge néanmoins problématique que cette possibilité bénéficie de manière très différente aux différentes catégories sociales. Des études récentes montrent que la retraite anticipée serait un privilège réservé aux riches, souligne l'USS. (ats)



#### Aperçu des thèmes

Le numéro de mars aura pour thème «Placements: Un état des lieux».



vps.epas



# Dictionnaire de la prévoyance professionnelle

Toute la terminologie de la prévoyance professionnelle et des domaines apparentés y a été recueillie et traduite.

Et pour la première fois, ce travail de compilation a été effectué en quatre langues: français, allemand, italien et anglais.



Plus de 1000 termes techniques en 4 langues · livre incl. CD  
allemand / français / italien / anglais  
2014 · 180 pages · Fr. 69.- (hors frais d'envoi, TVA incluse)

Pour de plus amples informations et pour commander: [abo@vps.epas.ch](mailto:abo@vps.epas.ch), [vps.epas.ch](http://vps.epas.ch)